

Réfection de la digue de la centrale des Cèdres
Demandes d'informations complémentaires – Novembre 2018

1. Superficies maximales d'empiétement en milieu hydrique, humide et en rive

Les superficies d'empiétement maximales en milieu hydrique, en rive et en milieu humide sont présentées au tableau 1 ci-dessous. Ce tableau remplace celui présenté en réponse de la question 13 (juin 2018) du document du 15 octobre 2018.

Tableau 1 : Superficies d'empiétement maximales en milieu hydrique, en rive et en milieu humide

Secteurs et types de travaux	Superficie ouvrage (m ²)	Empiétement			Aucun empiétement
		Milieu hydrique (m ²)	Rive (m ²)	Milieu humide (m ²)	
Bassin de Saint-Timothée					
Filtre inverse amont	21 290	17 310	3 960	56	20
Filtre inverse aval (F1)	14 620	12 230	2 390	0	0
Stabilisation de talus amont	1 090	880	210	0	0
Filtre inverse ajouté (F2)	12 130	10 840	1 290	0	0
Bassin de la Pointe-du-Buisson					
Stabilisation de talus	1 910	0	0	0	1 910
Filtre inverse (F3)	2 890	2 330	560	151	0
Canal d'aménée					
Imperméabilisation	26 990	24 750	2 240	0	0
Total	80 920	68 340	10 650	207	1930
Plus contingence (15 %)	93 060	78 590	12 250	240	

Note : Les valeurs ont été arrondies à la dizaine.

Le chemin de contournement de l'évacuateur désaffecté représente une superficie de 1 367 m² de perturbation temporaire en milieu hydrique. Cette superficie s'insère dans la contingence de 15 % possible en milieu hydrique.

Ces valeurs sont, à quelques mètres près, les mêmes que celles présentées au *tableau 2 – Sommaire des pertes et des perturbations d'habitats aquatiques* présenté avec le Portefeuille de compensation pour les habitats aquatiques et l'Énoncé d'envergure. Les légères différences s'expliquent par les logiciels de cartographie employés qui comportent une imprécision.

2. Calendrier de projet

Le calendrier de réalisation des travaux proposé à l'heure actuelle est celui-ci présenté ci-dessous. Toutes les activités sont à titre indicatif.

Mois / Année	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2019	Attribution du contrat / préparation administrative		1 - Filtre inverse Bassin St-Timothee à sec (mars) et en eau (à partir d'avril)			Pause durant la saison estivale			2 - Filtre inverse Bassin St-Timothee en eau (jusqu'à octobre) et à sec (à partir de novembre)			
2020	Filtre inverse Bassin St-Timothee à sec		Aucun travaux	3 - Imperméabilisation amont Canal d'amenée						4 Filtre inverse Bassin St-Timothee à sec		
2021	Filtre inverse Bassin St-Timothee à sec		Pause durant la saison estivale					5 Filtre inverse Bassin Pointe-du-Buisson	6 Filtre inverse Bassin St-Timothee à sec			
2022	Filtre inverse Bassin St-Timothee à sec											

Étape 1

Mars à Mi-juin 2019

- Mobilisation de l'entrepreneur et installation temporaire
- Mise en place du chemin de contournement
- Remplissage du bassin de St-Timothee vers la mi-avril
- Mise en place du rideau de confinement et retrait des poissons
- Mise en place de la plateforme du filtre inverse amont (fin avril à mi-juin), longueur approximative de 340 mètres. Seulement le matériel de zone 3 (0-900 mm) sera mis en place.

Étape 2

Mi-septembre 2019 à mars 2020

- Mise en place du rideau de confinement et retrait des poissons
- Mise en place de la plateforme du filtre inverse amont (suite)
- Vidange du bassin de St-Timothee (du 1^{er} au 15 novembre 2019)
- Mise en place de des autres matériaux du filtre inverse amont (fin prévue en janvier 2020)
- Mise en place de la plateforme du filtre inverse F1 (janvier-février 2020)
- Démantèlement du chemin de contournement (avant le remplissage du bassin)

Étape 3

Mai à novembre 2020

- Mise en place des rideaux de confinement et retrait des poissons
- Travaux d'imperméabilisation dans le canal d'amenée

Étape 4

Novembre 2020 à mars 2021

- Vidange du bassin de St-Timothée (du 1^{er} au 15 novembre 2020)
- Mise en place de la plateforme du filtre inverse F1 (suite)
- Mise en place des autres matériaux du filtre inverse F1 (fin prévue en mars 2021)
- Stabilisation de talus S1

Étape 5

Mi-septembre à Novembre 2021 – Bassin Pointe-du-Buisson

- Stabilisation de talus S2
- Mise en place des rideaux de confinement et retrait des poissons
- Mise en place du filtre inverse F3
- Stabilisation de talus S3


Étape 6

Mi-novembre 2021 à Mars 2022 – Bassin St-Timothée

- Mise en place du filtre inverse F3

3. Mesures pour l'herpétofaune durant les travaux

Les mesures de protection pour les couleuvres proposées ci-dessous suivent les étapes de réalisation présentées à la section 2. Chaque période est illustrée. Les images présentées ci-dessous sont extraites du fichier kmz remis en même temps que les présentes informations.

Environ en avril-mai 2019	<ul style="list-style-type: none">• Installation de l'exclos à l'île aux Vaches (en bleu) Cet enclos sera maintenu jusqu'en novembre 2020 Fonctionnel durant les étapes 1 à 3• Construction d'un hibernacle au printemps 2019
	
Étapes 1 et 2 (2019)	<ul style="list-style-type: none">• Programme de capture-relocalisation de mai 2019 à mi-juin 2019 et reprise de mi-août à mi-septembre 2019 :<ul style="list-style-type: none">• 5 stations de capture à l'aire de pique-nique de l'île aux Vaches• 3 stations de capture vis-à-vis le filtre inverse amont, côté canal• 5 stations de capture vis-à-vis le filtre inverse amont, côté bassin• 6 stations de capture vis-à-vis le filtre F1 (de part et d'autre de l'accès au chemin de contournement)

Les couleuvres seront relocalisées dans l'exclos de l'île aux Vaches.



**Étape 3
(2020)**

- Programme de capture-relocalisation de mai 2020 à septembre 2020 :
- 6 stations de capture vis-à-vis le filtre F1
- 9 stations de capture entre le filtre F1 et F2

Les couleuvres seront relocalisées dans l'exclos de l'île aux Vaches.



Étapes 4 à 6

Pas de mesures particulières car travaux en période hivernale dans le bassin St-Timothée

<p>Circulation barrage St-Timothée (2019 et 2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un exclos d'environ 350 m du côté est du chemin sur le barrage de St-Timothée • 6 stations de capture le long du chemin
<p>Aire de stationnement à l'entrée du barrage (2019 et 2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un exclos d'environ 150 m à l'est de la clôture de la cour d'entreposage. • 8 stations de capture autour de la cour d'entreposage



Les mesures de protection pour les tortues proposées ci-dessous suivent les étapes de réalisation présentées à la section 2.

Étapes 1 à 3 (2019-2020)	Les zones présentant un potentiel moyen pour la ponte des tortues (carte 12 du rapport préliminaire – <i>Activités relatives à la faune ichthyenne et à l'herpétofaune</i>) seront protégées par un ruban de protection, à l'exception de l'aire de pique-nique près de l'île aux Vaches
-------------------------------------	---

